

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 27 juin 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Gérard Castet (arrivée : 18 h 39 – départ : 20 h 25), Chantal Dubor, Jean-Paul Forment (départ : 20 h 15), Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Géraldine Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Patrick Larribat, Monique Persillon (donne pouvoir à Gérard Castet), Hélène De Resseguier (donne pouvoir à Romain Duport), Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Nicole Pion (donne pouvoir à Carole Arroyo), Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso (donne pouvoir à Jérôme Ganiot), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni (donne pouvoir à Dominique Dumont), Régis Soubabère, Claude Barbe

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 (37 voix)

Secrétaire de séance : Christian Luro

Vote : 37 voix pour ; Monsieur Forment et Monsieur Castet ayant quitté la séance avant le vote

Code : 20230627/19/5.3

Objet : Adhésion de Flamarens au Syndicat Mixte des trois vallées

Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des 3 vallées, en date du 21 mars 2023, par laquelle est validée l'adhésion de la Commune de Flamarens au SM3V pour lui confier exclusivement la compétence en matière de fourrière/refuge pour chiens et chats ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

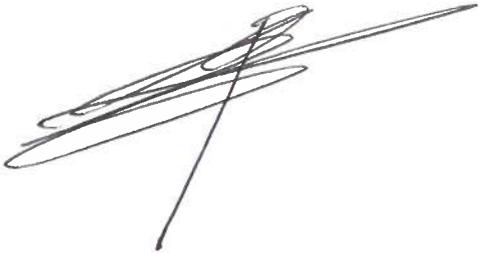
Considérant que les membres du Syndicat Mixte des 3 vallées doivent se prononcer sur les décisions prises par le Comité du SM3V dans un délai de trois mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour : Monsieur Forment et Monsieur Castet ayant quitté la séance avant le vote :

- **d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Flamarens au Syndicat Mixte des 3 Vallées et exclusivement à la carte de compétence optionnelle de création et gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats**
- **d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Christian Luro



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

